

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 23 novembre 2022  
Procès-verbal n° 14

**Présidente** Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 13 sans modification.

\*\*\*\*\*

## SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	08/10/22	24899367	Montmorillon (2)   Potiers 3 cités (1)	Coupe de France	18/12/22
D1		3	09/10/22	24899368	Château Larcher (1)   Oyré Dangé (1)	Coupe de France	18/12/22
D1		8	19/11/22 avancé au 18/11/22	24899399	Verrières (1)   Montmorillon (2)	Arrêté municipal	à fixer
D1		9	27/11/22	24899400	Château Larcher (1)   Antran (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D1		9	27/11/22	24899401	Migné Auxances (2)   Verrières (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D1		9	27/11/22	24899402	Pottiers 3 cités (1)   Nord Vienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D2	A	9	27/11/22	24899535	Avanton (1)   Thuré Besse (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D2	A	9	28/11/22	24899537	Rouillé (1)   L'Évigne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	17/12/22 à 20h
D2	B	6	30/10/22	24902926	Mignaloux Beauvoir (2)   Valdivienne (1)	COVID	18/12/22
D2	B	9	28/11/22	24902942	Valdivienne(1)   Ligugé (3)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D2	B	9	27/11/22	24902944	Fleuri (1)   St Julien l'Ars (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D2	B	9	28/11/22	24902947	Civaux (1)   ACG Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	17/12/22 à 20h
D3	B	9	27/11/22	24900193	Pottiers Gibauderie (1)   La Pallu (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	A	9	27/11/22	24900471	Thuré Besse (2)   Coussay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	B	9	27/11/22	24900695	Beaumont St Cyr (4)   Colombiers (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	C	3	09/10/22	24900789	Pottiers 3 cités (2)   Nalliers (1)	Coupe de France	18/12/22
D5	C	4	16/10/22	24901456	Pleumartin La Roche Posay (2)   Avelles en Châtelleraut (3)	Problème de traçage du terrain	18/12/22
D5	D	5	23/10/22	24901592	Cissé (2)   Pottiers Beaulieu ES (1)	Arrêté municipal	18/12/22
D5	D	9	27/11/22	24901617	Colombiers (2)   Quincy (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D5	E	6	30/10/22	24901731	Savigny l'Évescault (1)   Pottiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	18/12/22

## SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D2		7	27/11/22	24949331	FC Gatnaise (1)   Le Tallud (1)	Arrêté municipal	18/12/22

## SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
1.		7	12/11/22 avancé au 10/11/22	24899389	Verrières (1)   Antran (1)	Brouillard	à fixer

\*\*\*\*\*

En raison de la finale de la Coupe du Monde le 18/12/22 à 16h, la Commission demande aux clubs d'anticiper s'ils souhaitent avancer la rencontre.

\*\*\*\*\*

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- Verrières (du 18/11/22 au 22/11/22).
- Jardres (du 14/11/22 au 31/12/22), les rencontres se disputeront sur le terrain annexe durant cette période.
- Décision de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (courriel du 21/11/22 à 14h50) : pour raison de sobriété énergétique, les matches départementaux prévus le samedi soir à Naintré doivent être joués en journée, pour le reste de la saison.
- Parthenay (terrain des Grippeaux du 22/11/22 au 28/11/22 inclus)
- Ingrandes (Terrains d'Honneur et Annexe autorisés uniquement pour les matchs et non pour les entraînements à compter du 23/11/22)

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Foot Sud 86	Poitiers Asac
Antran	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Biard	L'Envigne	Sèvres Anxaumont
Bouresse	La Pallu	Sommières St Romain
Buxerolles	Lavoux – Liniers	St Benoît
Cenon sur Vienne	Leignes sur Fontaine	St Julien l'Ars
Champagné St Hilaire	Ligugé	St Saviol
Chasseneuil St Georges	Mignaloux Beauvoir	Stade Poitevin
Château Larcher	Montmorillon	Thuré Besse
Châtelleraut Portugais	Naintré	Valdivienne
Châtelleraut SO	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Chauvigny	Nieuil l'Espoir	Vallée du Salleron
Cissé	Nord Vienne	Vendelogne
Civaux	Ouzilly	Verrières
Coussay	Oyré Dangé	Villeneuve Chauvigny
Fontaine le Comte	Ozon	Vivonne
GJ Avenir 86	Pleumartin La Roche Posay	Vouneuil Béruges
	Poitiers 3 cités	Vouzailles

## OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPES DE JEUNES SAISON 2022 - 2023

### ► Départemental 2 :

- **Fleuré** : 1 seule équipe en entente avec 3 licenciés U10 (2 garçons et 1 fille), l'équipe U14/17F est en entente avec un groupement et ne peut pas compter pour les obligations (**3<sup>ème</sup> année d'infraction**).

**Courriel du club de Fleuré** (21/11/22 à 10h37) contestant être en entente avec un groupement de Jeunes.

Considérant que l'entente a pourtant été déclarée comme telle.

Considérant que l'équipe a été engagée sous le nom : Fleuré / GJ des 3 vallées (1) depuis le début de la compétition (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase)

Considérant que le club de Fleuré a été informé de cette situation à la suite d'une demande, de sa part, pour savoir s'il était ou non en règle envers les obligations en matière d'équipes de jeunes

Par ces motifs, la Commission maintient sa décision et rappelle, à nouveau, au club qu'il a jusqu'au 15/04/23 pour régulariser sa situation.

### ► **Départemental 3 :**

• **Pleumartin La Roche Posay :** n'a qu'1 licencié U18, 1 licencié U12 et 1 licencié U8 mais pas d'équipe de jeunes (**2<sup>ème</sup> année d'infraction**).

Courriel du club de Pleumartin (20/11/22 à 11h58) qui précise avoir demandé une entente avec Coussay les Bois et Châtellerault SO ;

La Commission prend note de l'entente mais à la vue du nombre de licenciés, le club de Pleumartin La Roche Posay n'est toujours pas en règle avec les obligations en matière d'équipes de jeunes.

**Rappel :** Les clubs des équipes concernées doivent posséder au moins une équipe de jeunes (y compris U6 – U9), évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2022 – 2023.

#### Rappel du règlement voté à l'Assemblée Générale de Poitiers du 10 juin 2022 :

*pour les équipes de jeunes en entente, les clubs soumis à obligations doivent avoir au moins 5 joueurs licenciés dans la catégories de l'équipe à 11 qui couvre l'obligation et au moins 3 joueurs licenciés dans la catégories de l'équipe à 8 qui couvre l'obligation*

Ces joueurs doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats ou plateaux de l'entente.

La notification pour le club de Pleumartin La Roche Posay devient :

• **Pleumartin La Roche Posay :** n'a qu'1 licencié U18, 1 licencié U12 et 1 licencié U8 (**2<sup>ème</sup> année d'infraction**).

A noter : la demande d'entente n'a pas été enregistrée, sur Footclubs, par les clubs demandeurs. La Commission rappelle au club qu'il a jusqu'au 15/04/23 pour régulariser sa situation.

## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 24899399 : Verrières (1) – Montmorillon (2) du 19/11/22 avancé au 18/11/22**

En raison de l'arrêté municipal sur le stade de Verrières et devant l'impossibilité d'inverser le match à cause de l'occupation des terrains de Montmorillon, la rencontre en rubrique est reportée à une date ultérieure à fixer.

### **Match n° 24899405 : Oyré Dangé (1) – Smarves Iteuil (1) du 27/11/22**

En accord avec les deux clubs, la rencontre en rubrique est reprogrammée au samedi 26/11/22 à 20H.

## DÉPARTEMENTAL 2

### **Match n° 24899526 : Thuré Besse (1) – Montamisé (1) en poule A du 20/11/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Benjamin BARBEAU (20/11/22 à 18h18) signalant le non-fonctionnement de la FMI et donnant le score et les informations nécessaires pour la feuille de match.

Feuille de match reçue.

**Match n° 24899529 : Neuville (3) – Fontaine le Comte (2) en poule A du 20/11/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Vincent DURAND (20/11/22 à 20h12) signalant une erreur dans la saisie du score à savoir 4 à 2 (au lieu de 3 à 2) en faveur de Neuville (3).

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 24899531 : Loudun (1) – Avanton (1) en poule A du 19/11/22**

Courriels du club de Loudun (20/11/22 à 11h41) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean-Pierre LECOMTE (21/11/22 à 08h45) signalant le non-fonctionnement de la FMI

Feuille de match non reçue.

## DÉPARTEMENTAL 3

**Poule A : Naintré (2)**

Suite à la décision de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, toutes les rencontres de l'équipe de Naintré (2) se dérouleront le dimanche à 15h, à compter de ce jour et jusqu'à la fin de la saison.

**Poule A: Cernay St Genest (1)**

Courriel du club de Cernay St Genest (22/11/22 à 15h10) qui signale que pour préserver l'état du terrain de Cernay, les rencontres des équipes seniors se dérouleront sur le terrain de St Genest d'Ambière à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

**Match n° 24900324 : Fleuré (2) – Montmorillon (3) en poule C du 30/10/22**

Courriel du club de Fleuré (30/10/22 à 19h01) envoyant la copie de la feuille de match et le rapport FMI.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

## DÉPARTEMENTAL 4

**Poule A: Cernay St Genest (2)**

Courriel du club de Cernay St Genest (22/11/22 à 15h10) qui signale que pour préserver l'état du terrain de Cernay, les rencontres des équipes seniors se dérouleront sur le terrain de St Genest d'Ambière à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

**Match n° 24900692 : Naintré (3) – Bonneuil Matours (1) en poule B du 26/11/22**

Suite à la décision de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut qui demande que toutes les rencontres départementales du club de Naintré soient fixées le dimanche, les deux clubs se sont accordés pour que la rencontre soit inversée et se déroulera le dimanche 27/11/22 à 15h sur le terrain de Bonneuil Matours.

**Match n° 24900752 : Bonneuil Matours (1) - Naintré (3) en poule B du 30/04/23**

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Naintré.

**Match n° 24900814 : Adriers / Le Vigeant (1) – Nalliers (1) en poule C du 12/11/22**

Courriel du club d'Adriers (14/11/22 à 10h42) envoyant la copie de la feuille de match papier  
Feuille de match papier reçue.

Courriel du club de Nalliers 19/11/22 à 10h04) signalant le non-fonctionnement de la tablette ne fonctionnait pas.

La Commission regrette de ne pas avoir reçu les informations demandées de la part du club d'Adriers et lui donne un avertissement pour non-utilisation de la FMI.

**Dossier classé.**

**Match n° 24901077 : Valence en Poitou Couhé (1) - Poitiers Portugais (1) en poule E du 13/11/22**  
**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 1119306192) en état de suspension.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 16/11/22 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 1119306192) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Portugais a été informé et a formulé ses observations par courriel (23/11/22 à 07h14).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 31/10/22 et que l'équipe de Poitiers Portugais (1) évoluant en Départemental 4 poule E n'a effectivement joué qu'un (1) match depuis cette date (Coupe Jolliet Rousseau le 06/11/22).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de Poitiers Portugais (1) pour en donner le gain à l'équipe de Valence en Poitou Couhé (1) avec 4 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers Portugais.

**Dossier classé.**

**Match n° 24901082 : Mignaloux Beauvoir (3) – Brion St Secondin (2) en poule E du 20/11/22**

Courriel du club de Mignaloux Beauvoir (18/11/22 à 16h40) signalant que suite au déplacement de leur match sur le complexe St Nicolas par le Grand Poitiers, l'équipe ne pourra disposer d'une tablette.

Courriels du club de Brion St Secondin :

- Proposant d'emmener une tablette (19/11/22 à 20h15)
- Souhaitent s'assurer de l'inscription de la blessure du joueur n° 9 Tony DELHOME (poignet droit) (23/11/22 à 10h21).

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

**Dossier en instance.**

## DÉPARTEMENTAL 5

**Match n° 24901211 : Beuxes (1) – Orches (1) en poule A du 13/11/22**

Feuille de match papier reçue.

La Commission regrette de ne pas avoir reçu les informations demandées et donne un avertissement pour non-utilisation de la FMI à chacun des deux clubs.

**Dossier classé.**

**Match n° 24901343 : Ingrandes (3) – Leigné sur Usseau (2) en poule B du 12/11/22**

Feuille de match papier reçue.

Courriel du club de Leigné sur Usseau (21/11/22 à 17h20) signalant que la tablette semblait bloquée.

La Commission regrette de ne pas avoir reçu les informations demandées de la part du club d'Ingrandes et lui donne un avertissement pour non-utilisation de la FMI.

**Dossier classé.**

**Match n° 24901350 : Oyré Dangé (3) – Thuré Besse (3) en poule B du 20/11/22**

Résultat saisi, feuille de match papier et rapport FMI reçus.

La Commission demande au club de Thuré Besse de vérifier si les dirigeants sont bien habilités à se servir de la FMI.

**Match n° 24901614 : Cissé (2) – Colombiers (2) en poule D du 20/11/22**

Courriel du club de Cissé (19/11/22 à 18h39) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Cissé (2) (sans déplacement de Colombiers (2)).

Amende de 33€ au club de Cissé.

**Match n° 24901621 : Bonneuil Matours (2) - Dissay (2) en poule D du 27/11/22**

En raison de l'inversion du match Naintré (3) – Bonneuil Matours (1) en Départemental 4 poule B, la rencontre en rubrique est avancée à 13h15.

**Match n° 24901739 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Nouaillé (4) en poule E du 13/11/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS (14/11/22 à 10h10) signalant la blessure de l'arbitre assistant du club de Nouaillé (cheville droite)

Feuille de match modifiée par la Commission.

FMI transmise tardivement (20/11/22 à 18h33).

**Dossier classé.**

**Match n° 24901884 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) – Villeneuve (1) en poule F du 27/11/22**

Demande du club de Villeneuve (courriel du 21/11/22 à 09h42) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de Départemental de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

**Match n° 24948331 : FC Gatinaise (1) – Ev Le Tallud (1) du 27/11/22**

En raison de l'arrêté municipal sur le stade des Grippeaux à Parthenay, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

**Match n° 25015482 : Chauvigny (1) – Boutonnais (1) en poule B du 13/11/22**

Courriel du club de Chauvigny (20/11/22 à 15h16) envoyant la copie de la feuille de match papier.

Original de la feuille de match papier non reçue.

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

**Match n° 25371346 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) – Stade Poitevin (1) en poule A du 12/11/22**

Feuille de match papier non reçue.

**Match n° 25383752 : Buxerolles / Poitiers Asac (2) – GJ VVM Chauvigny (1) en poule C du 12/11/22**

Feuille de match papier non reçue.

**Match n° 25372483 : Celles-Verrines (1) – Lusignan (2) (1) en poule C du 19/11/22**

Courriel du club de Lusignan (20/11/22 à 18h10) signalant que le club de Celles-Verrines n'avait pas de tablette et envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier reçue.

**Match n° 25383754 : Poitiers 3 cités (2) – Buxerolles / Poitiers Asac (2) en poule C du 19/11/22**

Feuille de match papier non reçue.

## COUPE LOUIS DAVID

En raison du trop grand nombre d'équipes qui ne sont pas encore entrées dans la compétition, la Commission doit intégrer un tour supplémentaire.

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**4<sup>ème</sup> tour** : le 14/15 janvier 2023

**5<sup>ème</sup> tour** : le 4/5 février 2023

**6<sup>ème</sup> tour** : le 18/19 mars 2023

**1/4 de finale** : le 22/23 avril 2023

**1/2 finales** : le 18 mai 2023

**Finale** : le 10 juin 2023

## COUPE du POITOU

### COUPE DU POITOU à 11 : 1<sup>er</sup> tour du 22/01/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	AVENIR 79 (1)	D 3 B	STE EANNE (1)	D 2	
2	CELLES-VER / ECHIRE / CHAURAY (1)	D 3 B	THOUARS (1)	D 3 A	
3	DISSAY (1)	D 1	ASM / LOUDUN (1)	D 2	
4	LUSIGNAN (1)	D 2	BOUTONNAIS FC (1)	D 3 B	
5	MONTMORILLON (2)	D 1	VICQ SUR GARTEMPE (1)	D 2	
6	ST CERBOUILLE (1)	D 2	BRESSUIRE (2)	D 1	

#### Organisation du 1<sup>er</sup> tour : 22 équipes.

10 équipes sont exemptes du 1<sup>er</sup> tour

Soit un nombre de matches de 6

1/8 de finale: le 12 mars 2023

1/4 de finale: le 30 avril 2023

1/2 finales: le 21 mai 2023

Finale: le samedi samedi 03 juin 2023

## RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900467 : Ingrandes (2) - L'Envigne (2) en Départemental 4 poule A du 20/11/22
- Match n° 24900818 : Sèvres Anxaumont (2) - Verrières (2) en Départemental 4 poule C du 20/11/22
- Match n° 24910597 : Rouillé (3) - Smarves Iteuil (3) en Départemental 5 poule G du 20/11/22

## ENTENTES

#### Entente entre équipes :

Vouneuil Béruges / Boivre (1) en Seniors Féminines à 8 (géré par le District 79)

## DIVERS

#### Courriels des clubs de Coussay, St Maurice Gençay :

Réponse par la messagerie Zimbra.

#### Courriels des clubs de Jardres, La Chapelle Bâton, Mignaloux Beauvoir, Montmorillon :

Pris note.

#### Courriels des clubs de Celle-Verrines, Montmorillon, Neuville, Val de Boutonne, Vallée du Salle-ron:

Pris note mais compétition gérée par le District 79.

## FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 13€

### Rencontres du 12/11/22

Match n° 25371346 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) – Poitiers Stade (1) en U11-U13 poule A

Match n° 25383752 : Buxerolles / Poitiers Asac (2) – GJ VVM Chauvigny (1) en U11-U13 poule C

Amende de 25€

### Rencontre du 13/11/22

Match n° 25015482 : Chauvigny (1) – Boutonnais (1) en Départemental 3 Fém poule B

## NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

### Rencontres des 12 et 13/11/22

- 1<sup>er</sup> avertissement :

**Départemental 4 :** Match n° 24900814 : Adriers / Le Vigeant (1) – Nalliers (1) en poule C  
Envoi de la feuille de match papier sans rapport FMI  
Pas de réponse malgré une notification.

**Départemental 5 :** Match n° 24901211 : Beuxes (1) – Orches (1) en poule A  
Envoi de la feuille de match papier sans rapport FMI  
Pas de réponse malgré une notification.

Match n° 24901343 : Ingrandes (3) – Leigné sur Usseau (2) en poule B  
Envoi de la feuille de match papier sans rapport FMI  
Pas de réponse malgré une notification.

## TRANSMISSION TARDIVE de la FMI

Amende de 25€

### Rencontre du 13/11/22

- Match n° 24901739 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Nouaillé (4) en Départemental 5 poule E  
le 20/11/22 à 18h33.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 30 novembre 2022, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**